

## **Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Dixième session**  
**Genève, 8 – 12 mai 2017**

eSEARCHCOPY

*Document établi par le Bureau international*

### **RESUME**

1. Le service eSearchCopy est à présent régulièrement utilisé par un grand nombre d'offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale et fonctionne bien. Le Bureau international s'efforce d'encourager d'autres paires d'offices à utiliser ce système pour la transmission des copies de recherche.

### **UTILISATION DU SERVICE eSEARCHCOPY**

2. Au moment de la rédaction du présent document, le service eSearchCopy était utilisé par 40 offices récepteurs et 16 administrations chargées de la recherche internationale, pour un total de 98 combinaisons, et il était prévu que plusieurs autres paires adoptent sous peu ce système. Le service eSearchCopy couvre environ 24% des copies de recherche transmises d'un office récepteur à un office représentant l'administration chargée de la recherche internationale.

3. Actuellement, 285 paires d'offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale utilisent encore des moyens différents pour transmettre les copies de recherche. L'annexe du présent document indique quels étaient, au moment de la rédaction du présent document, les offices récepteurs qui utilisaient le service eSearchCopy et ceux qui ne l'utilisaient pas pour transmettre les copies de recherche aux différentes administrations chargées de la recherche internationale.

4. Le tableau ci-après indique dans quelle mesure les différentes administrations chargées de la recherche internationale reçoivent les copies de recherche de la part des offices récepteurs par le biais du service eSearchCopy; il ne prend pas en compte les demandes internationales dans le cas desquelles l'office récepteur et l'administration chargée de la recherche internationale ne forment qu'un seul et même office (dans ce cas, il est normalement prévu que l'office concerné ajoute ses données propres dans le système de recherche; ce dernier peut cependant être configuré de manière à transmettre les copies de recherche à ce même office en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale si cela peut faciliter les processus d'importation de celle-ci). La dernière colonne, qui indique le pourcentage des copies de recherche transmises par le biais du service eSearchCopy, constitue une approximation fondée sur l'utilisation du service eSearchCopy entre les offices récepteurs et l'administration chargée de la recherche internationale concernée, et pondérée par le nombre réel de copies de recherche transmises entre ces paires au cours de l'année 2016. Il est possible que l'on retrouve des différences mineures dans la pratique si l'administration chargée de la recherche internationale compétente à l'égard des différents offices récepteurs n'est plus la même, ou si les modalités d'utilisation ont changé de manière significative pour d'autres raisons.

<b>Administration chargée de la recherche internationale</b>	<b>Nombre d'autres offices récepteurs à l'égard desquels l'administration chargée de la recherche internationale est compétente</b>	<b>Nombre d'offices récepteurs utilisant le service eSearchCopy</b>	<b>Utilisation du service eSearchCopy par le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur</b>	<b>Pourcentage des copies de recherche transmises par le biais du service eSearchCopy</b>
AT	37	14	Oui	99%
AU	24	14	Oui	100%
BR	8	2	Oui	70%
CA	6	0		
CL	11	3	Oui	92%
CN	10	1	Oui	83%
EG	9	5	Oui	100%
EP	118	12	Oui	22%
ES	14	0		
FI	1	0		
IL	3	2	Oui	100%
IN	2	0		
JP	12	9	Oui	100%
KR	16	2	Oui	2,2%
RU	31	11	Oui	94%
SE	20	8		57%
SG	8	5	Oui	100%
TR	1	0		
UA	1	1	Oui	100%
US	23	0		
XN	5	4	Oui	100%
XV	5	5	Oui	100%

5. Les paires d'offices n'utilisant pas encore le service eSearchCopy les plus importantes au regard du volume des demandes internationales transmises sont celles composées par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, agissant en tant qu'office récepteur, et l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle, agissant en tant qu'administration chargée de la recherche internationale, et par l'Office de la propriété

intellectuelle du Royaume-Uni, agissant en tant qu'office récepteur, et l'OEB, agissant en tant qu'administration chargée de la recherche internationale. L'ensemble de ces transferts représente environ 60% des transmissions des copies de recherche d'un office à un autre.

6. La transmission de ces très nombreuses demandes est déjà en grande partie automatisée. Il est peu probable que leur inclusion dans le service eSearchCopy ait un impact déterminant sur les performances générales du système du PCT à court terme, mais il peut s'agir d'une priorité pour les offices concernés qui souhaitent consolider leurs systèmes informatiques et les processus connexes.

7. Le plus grand avantage à court terme du système du PCT dans son ensemble devrait découler de l'utilisation du service eSearchCopy par les offices qui transmettent actuellement les copies de recherche sur papier. Sachant que la plupart des exemplaires originaux sont transmis au Bureau international sous forme électronique (et qu'il existe des systèmes permettant aux autres offices récepteurs de passer à la transmission par voie électronique), ce service devrait permettre de réduire de manière significative les délais de réception des copies de recherche, de même que les coûts d'impression et d'envoi pour les offices récepteurs et les coûts de numérisation et de classification des documents pour les administrations chargées de la recherche internationale.

8. En outre, le fait de permettre la transmission par voie électronique tant de l'exemplaire original au Bureau international que de la copie de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale ainsi que des documents déposés ultérieurement offre à l'ensemble des offices récepteurs qui n'acceptent pas pour l'heure les dépôts électroniques la possibilité de le faire par le biais du portail ePCT. Celui-ci permet le dépôt électronique des demandes par les déposants ainsi que la transmission par voie électronique de l'exemplaire original au Bureau international; ce même fichier électronique est utilisé par le service eSearchCopy pour transmettre la copie de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale. Lorsqu'une administration chargée de la recherche internationale donnée n'utilise pas le service eSearchCopy, les offices récepteurs qui acceptent les dépôts électroniques doivent recourir à des supports matériels pour lui faire parvenir les copies de recherche, un procédé qui se révèle nettement moins pratique que l'utilisation du service eSearchCopy.

9. Il convient par ailleurs de noter qu'un projet pilote est mené en vue de transférer les taxes de recherche de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique agissant en tant qu'office récepteur à l'Office européen des brevets agissant en tant qu'administration chargée de la recherche internationale par l'intermédiaire du Bureau international, et qu'il est prévu d'étendre ce projet pilote à un certain nombre d'autres offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale au cours de l'année 2017 (voir le document PCT/WG/10/6). En cas de succès du projet pilote, d'importantes synergies pourront être établies avec le système eSearchCopy, afin de garantir que les données soient collectées en temps voulu et de façon cohérente dans les deux cas, et ainsi de continuer d'améliorer le traitement des copies de recherche et les délais y relatifs, de réduire les coûts administratifs supportés par les offices récepteurs et par les administrations chargées de la recherche internationale, et de permettre au Bureau international de mieux gérer les coûts dus aux variations des taux de change.

## **ÉVALUATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE**

### Délai de réception des copies de recherche

10. Une analyse réalisée dans le courant du mois de décembre 2016 a comparé, une fois déposées les demandes internationales, le délai de réception des 50 dernières copies de recherche transmises entre les deux offices avant l'adoption du service eSearchCopy et des

50 dernières copies de recherche transmises depuis son adoption (ou de l'ensemble des copies de recherche correspondant à l'un ou l'autre cas des demandes internationales déposées le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou à la suite de cette date, à laquelle leur nombre est moins élevé).

11. À l'exception de six d'entre elles, les paires concernées ont vu le délai moyen de réception des copies de recherche se réduire. Parmi celles dont le nombre de copies de recherche transmises était supérieur à 20, la réduction du délai moyen allait de deux jours à plus d'un mois (des réductions plus importantes ont été constatées parmi les paires dont le nombre de copies de recherche transmises était inférieur, mais les variations statistiques rendent les comparaisons moins pertinentes). La réduction du délai moyen de réception des copies de recherche s'ajoute aux autres gains internes d'efficacité qui peuvent être réalisés par l'administration chargée de la recherche internationale grâce au fait que les copies sont transmises sous forme électronique et que le type de ces documents est systématiquement codé, ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire de numériser et de classer manuellement les copies de recherche avant de pouvoir les transmettre aux examinateurs.

12. En outre, le fait que le Bureau international ait une meilleure vue d'ensemble de la situation et soit en mesure de surveiller les anomalies décelées à un stade plus précoce semble avoir permis de réduire considérablement le nombre de demandes internationales dont le délai de transmission de la copie de recherche est supérieur à trois mois dès lors que la demande a été déposée. Le problème des copies de recherche qui sont égarées par les services postaux et qui ne sont reçues que bien plus tard (dans certains cas, plus d'un an après) suite à leur retransmission par le déposant ou par le Bureau international a également été résolu.

13. En ce qui concerne les paires d'offices pour lesquelles le délai moyen de transmission s'est accru, le principal problème semble relever de la transmission des traductions aux fins de la recherche internationale. Pour y remédier, des modifications ont été apportées tant dans les systèmes informatiques que dans les pratiques du Bureau international, et des améliorations importantes devraient être constatées dans le courant de l'année 2017. D'autres problèmes sont encore à l'examen mais ils semblent être dus principalement à des difficultés transitoires qui ont été rencontrées par certains offices récepteurs et qui ne devraient pas durer, ou à d'autres difficultés techniques qui ont depuis été résolues. Sur le long terme, il est prévu non seulement de continuer d'améliorer la clarté et la facilité d'utilisation du système ePCT, mais également de proposer des formations supplémentaires et des services de compte rendu améliorés afin de s'assurer que les offices récepteurs ne négligent aucune des actions essentielles liées à la transmission de la copie de recherche, telles que la notification du paiement de la taxe de recherche, qui constitue la cause la plus fréquente à l'origine du retard de transmission de la copie de recherche.

14. En outre, dans le cadre du projet "PCT Paperless" à l'OEB visant à passer au service eSearchCopy (voir le document PCT/WG/10/13), l'OEB a évalué, grâce à la transmission parallèle sur papier des copies de recherche, les délais de transmission de différents offices récepteurs. L'OEB a été suffisamment satisfait des délais obtenus pour valider l'adoption définitive du service eSearchCopy.

#### Qualité des copies de recherche

15. Le Bureau international ne dispose pas des données nécessaires pour évaluer la qualité réelle des copies de recherche reçues par les examinateurs avant et après l'adoption du service eSearchCopy. Toutefois, dans le cadre de son projet pilote d'utilisation de ce service, l'OEB a effectué des évaluations de la qualité et a constaté que, de manière générale, la qualité des copies de recherche était équivalente ou supérieure à celle des copies auparavant reçues sur papier. Plusieurs problèmes de longue date liés à la qualité des copies de recherche doivent encore être résolus, notamment en ce qui concerne les dessins accompagnés de petits textes ou encore les couleurs et les niveaux de gris, mais ces problèmes ont été dans certains cas atténués ou, au moins, n'ont pas été aggravés par l'utilisation du service eSearchCopy.

16. Sur la base du retour d'information fourni par plusieurs administrations chargées de la recherche internationale, le Bureau international a apporté un certain nombre d'améliorations aux dossiers de données bibliographiques qui sont transmis par le biais du service et est en train de mettre en place un système visant à accompagner les traductions aux fins de la recherche d'un index des sections du corps de la demande et un système permettant d'effectuer une première reconnaissance optique des caractères des demandes au format image en vue d'aider les examinateurs.

17. Les offices récepteurs qui transmettent les exemplaires originaux par le biais des services ePCT fondés sur un navigateur sont très souvent avertis lorsqu'il est probable qu'il y ait des problèmes avec un document numérisé et peuvent voir le résultat de toute conversion avant que l'exemplaire original (qui sera également utilisé dans le cadre du service eSearchCopy) ne soit transmis. Cela permet d'améliorer les documents numérisés à la source. Le service hébergé de dépôt électronique offre en outre aux offices qui n'acceptent pour l'heure que les dépôts sur papier la possibilité de passer aux dépôts électroniques (et d'adopter ultérieurement le service eSearchCopy) sans qu'il soit nécessaire de numériser les documents au niveau local, ce qui élimine les coûts locaux de développement et de maintenance.

## **ÉTAPES SUIVANTES**

18. Le Bureau international prend des mesures pour mettre à jour le service eSearchCopy en prévision de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2017, de la nouvelle règle 23bis du règlement d'exécution du PCT. L'entrée en vigueur de cette règle se traduira par la transmission d'un grand nombre de types de documents supplémentaires par le biais du service en vertu de la nouvelle exigence qui impose aux offices récepteurs de transmettre de manière générale à l'administration chargée de la recherche internationale l'ensemble des résultats d'une recherche antérieure dont ils disposent.

19. Le Bureau international souhaiterait encourager les offices récepteurs et les administrations chargées de la recherche internationale qui n'utilisent pas pour l'heure le service eSearchCopy à évaluer ce dernier et à s'efforcer de l'adopter comme moyen de recevoir les copies de recherche. Il souhaiterait mettre hors service les anciens systèmes de transmission des copies de recherche du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur aux administrations chargées de la recherche internationale le plus tôt possible. Cela lui permettrait à la fois de réduire les coûts de maintenance actuels liés à l'utilisation des différents systèmes et de concentrer ses efforts sur un seul service, lequel pourra être surveillé de manière efficace en vue de garantir que les copies de recherche soient transmises de façon rapide et précise aux administrations chargées de la recherche internationale par l'ensemble des offices récepteurs à l'égard desquels chacune d'entre elles est compétente.

*20. Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[L'annexe suit]

TRANSMISSION DES COPIES DE RECHERCHE

Le tableau ci-après indique quels étaient, au moment de la rédaction du présent document, les offices récepteurs qui utilisaient le service eSearchCopy et ceux qui ne l'utilisaient pas pour transmettre les copies de recherche aux différentes administrations chargées de la recherche internationale. Les offices récepteurs sont répertoriés dans l'ordre décroissant du nombre de copies de recherche transmises aux administrations chargées de la recherche internationale en 2016.

<b>Administration chargée de la recherche internationale</b>	<b>Offices récepteurs utilisant le service eSearchCopy</b>	<b>Offices récepteurs n'utilisant pas le service eSearchCopy</b>
AT	IB ZA IN KR DZ BR SG KE CO DJ EG MA MX OM	VN AE AO AP BB BH CU GE GH GT KP LC LR LS LY MG OA PE ST SY TT ZM ZW
AU	US IB NZ SG MY KR IN ZA TH BN ID KE OM PH	AE GH LC LK LR NG PG VC VN ZW
BR	IB CO	PE AO CU GT PA ST
CA		IB AG BZ NG SA VC
CL	IB MX CO	PE EC SV CR CU DO GT PA
CN	IB	TH IN KP KE AO GH IR LR ZW
EG	SA IB OM DJ EG	KW QA SD SY
EP	IB JP FI SE AT IT IL ES NO ZA NZ DJ	US GB FR DE NL TR DK IN PL CZ CH HU RU BR GR BE SG PT MY MA UA HR SI IE IS BG RO SK RS TH EG PH GE SM QA TN AM ID SA CL EE CU CY OA BA KZ LT LU LV MD MK OM VN AG AL AO AP AZ BB BH BN BW BY BZ CO CR DO DZ EA EC GH GT HN IR KE KG KH KW LA LC LK LR LS LY MC ME MG MN MT MW MX NG NI PA PE SC SD ST SV SY TJ TM TT UZ VC ZW
ES		MX IB PE CL CO DO PA CR CU EC GT HN NI SV
FI		IB
IL	US IB	GE
IN		IB IR
JP	US IB TH SG MY KR PH ID BN	KH LA VN
KR	IB NZ	US SG MY AU PE PH TH CL ID LK MN MX SA VN
RU	US IB BG AZ EA SA LV CO ID LT MA	UA KZ BY RO GE MD VN UZ AM CU IR KG KP MG MN OA SY TJ TM ZW
SE	NO FI DK BR IN KE MA MX	IB AP BB GH IS LK LR MG OA TT VN ZM
SG	US IB JP ID MX	KH TH VN
TR		IB
UA	IB	
US		IB IL IN BR NZ CL TH MX EG ZA PH OM PE BB BH DO GE GT LC PA QA TT VC
XN	NO DK IB SE	IS
XV	HU PL CZ IB SK	

[Fin de l'annexe et du document]